

arts &
sports



N°118

Bulletin d'information du Snadem-Unsa Éducation — Professeurs de la Ville de Paris

CP ET CE1 EN REP-REP+ :

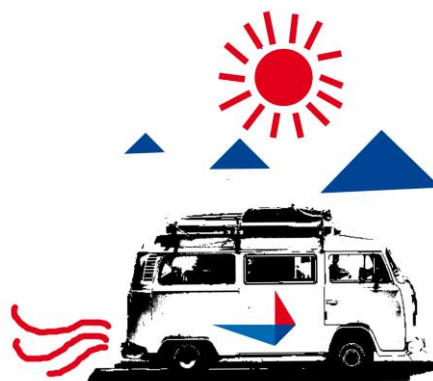
Le rectorat botte en touche

PROMOTIONS :

Goodbye, les notes !

FORMATION :

Éloge de la Lenteur



BONNES VACANCES À TOUS !

Bulletin du SNADEM – UNSA

Syndicat National des Professeurs pour l'enseignement
du DESSIN de l'ÉDUCATION PHYSIQUE et de la MUSIQUE
Écoles élémentaires de la Ville de Paris

Siège social : 8-10 avenue Ledru-Rollin, 75012 - PARIS. Tél. : 01 42 41 84 43
email: snadem.unsa@gmail.com — <http://www.snadem.com>

Le numéro : 0,46 €. Abonnement 1 an : 1,52 €. Abonnement + suppléments : 15,24 €
Directeur de la Publication : Corinne PERROUX. Imprimé au siège du SNADEM – UNSA
Commission Paritaire de Presse N° 1221 S 07012 — ISSN 0181 – 7701
Année scolaire 2017 - 2018 — N°118, avril, mai, juin 2018

ÉDITORIAL

“The times, they are a changin’ ”...

... Les temps changent, chantait Bob Dylan dans les années soixante. Sa prophétie a encore de beaux jours devant elle, comme on peut le constater, cinquante années plus tard.

Le changement, nous y sommes plus que jamais, invoqué pour mener tambour battant de profondes réformes sociales et sociétales imposées par un pouvoir décidément en marche.

Il s'inscrit résolument dans ce qu'il est convenu aujourd'hui d'appeler "La Modernité", autre élément de langage revendiqué et dont il est indissociable. Certains l'appellent de leurs vœux, d'autres s'en inquiètent, redoutant les effets de la précipitation et la radicalité de sa mise en œuvre. Ils n'ont pas tort ! Qu'est-ce donc que le changement en ces temps qui s'accélèrent ? En quoi fait-il le bonheur des hommes et où les mène-t-il ? C'est là la question.

Nous ne donnerons pas quatre heures pour composer à ceux qui nous lisent. Cependant, même et surtout pendant le temps des vacances, il n'est pas interdit d'y réfléchir...un peu. Loin de nous l'envie de gâcher la veille des départs en jouant les Cassandra, aussi résisterons-nous pour l'heure aux vertiges d'une liste qui s'annonce déprimante. Restons juste vigilants face à ce qui se prépare...

Ce changement, il faut le dire, sévit vraiment partout, puisqu'il vient de s'inviter au SNADEM, votre syndicat :

La parité étant une belle prescription, nous sommes heureux-ses d'accueillir très chaleureusement au sein du conseil syndical et du bureau nouvellement élus un nombre plus important de femmes, impliquées et motivées, tout comme leurs collègues masculins.

Changement de taille, Olivier Hoch, notre secrétaire général sortant, nous quitte, appelé à d'autres fonctions. Il représentera désormais l'Union Locale des Administrations Parisiennes UNSA dont fait aussi partie le SNADEM. Pas d'inquiétude, Il ne s'éloigne pas tout à fait.

Qu'il nous soit permis ici de lui rendre hommage pour une mandature exemplaire, durant laquelle le corps des professeurs de la Ville a été renforcé, les concours ayant repris avec un nombre toujours croissant de postes proposés aux candidats. Au risque de heurter sa modestie, saluons au passage son engagement, jamais démenti, et des qualités qui ont fait de lui un professeur et syndicaliste unanimement reconnu et apprécié. Dans la lignée de nos « Grands anciens », Bernard Suisse et Patrick Paquignon, Olivier a conduit avec talent, ténacité et clairvoyance le destin du SNADEM.

La responsabilité est donc grande, pour qui va prendre sa suite et continuer, avec la même énergie, de mener tous les combats pour la consolidation, la pérennité, l'amélioration des conditions de travail et la rémunération du corps des professeurs de la Ville de Paris.

Et c'est à une femme que cette tâche incombe désormais en tant que nouvelle secrétaire générale, poste qui échoit pour la première fois à une professeure d'arts plastiques...Le changement, vous dis-je !

C'est donc avec beaucoup de fierté que j'assumerai cette tâche, avec l'aide de de l'ensemble des membres du bureau, qu'ils en soient par avance remerciés. En attendant de nous voir à l'œuvre à la rentrée :

Le SNADEM vous souhaite de très bonnes vacances !



Par Corinne PERROUX
Secrétaire générale

SOMMAIRE

Page 2 :
Éditorial

Page 3 :
Snadem : un nouveau bureau exécutif-CP et CE1 regroupés en REP-REP+ : le rectorat botte en touche

Page 4 :
Promotions :
goodbye les notes

Page 5 :
PPCR : rendez-vous de juillet

Page 6 :
Réorganisation de la formation : éloge de la lenteur

Page 7 :
L'éducation coûte cher ? Essayez l'ignorance

Page 8 :
Classe exceptionnelle

Assemblée de rentrée

Ce numéro comprend un insert non paginée intitulé « bulletin d'adhésion »

SNADEM : UN NOUVEAU BUREAU EXÉCUTIF...

Les adhérents du SNADEM ont été sollicités au mois de mai pour participer aux élections statutaires de leur syndicat. Une seule liste unitaire se présentait à leurs suffrages. Suite à leur vote, un nouveau Conseil syndical a été élu le 4 juin 2018. Il s'est réuni le 18 juin dernier pour élire en son sein, comme suit, les membres du Bureau exécutif :

Secrétaire générale : **Corinne PERROUX** AP (élue paritaire)

Secrétaire général adjoint : **Serge BOURGOUIN** EPS (élu paritaire)

Trésorier : **Ludovic LOUFRANI** EPS

Adjoint : **François KACEF** EPS

Secrétaire Arts plastiques : **Vincent PRIEUR** AP (élu paritaire)

Adjointe : **Lucile MACÉ**

Secrétaire Éducation musicale : **Pierre RAYNAL** EM (élu paritaire)

Adjointe : **Alice LECHARTIER** EM

Secrétaire E.P.S. : **Sonia LAMRI** EPS (élue paritaire)

Adjoint : **Bruno COLOMBI** EPS (élu paritaire)

Les prochaines élections professionnelles de la Ville de Paris se dérouleront le 6 décembre 2018.

CP ET CE1 REGROUPÉS EN REP-REP+ : Le rectorat botte en touche

Accompagné d'une représentante du SE-UNSA, le SNADEM a été reçu au rectorat par M. Deschamps, DASEN adjoint, en présence de Mme Gaubout-Deschamps, sous-directrice de la politique éducative de la Direction des Affaires Scolaires de la Ville de Paris.

Au menu, l'épineuse question des regroupements des CP et CE1 en éducation prioritaire qui risque d'engendrer bien des désagréments pour nos collègues professeurs de la Ville.

Nous avons présenté à notre interlocuteur une situation rendue problématique par le refus de la Ville de Paris de considérer les classes concernées comme des classes à part entière, par des effectifs en hausse, et par la perte de certaines salles dédiées. Mme Gaubout-Deschamps a réaffirmé que des raisons budgétaires interdisaient à la DASCO de donner des heures supplémentaires d'enseignement aux classes créées. M. Deschamps en tant que représentant de l'Éducation Nationale nous a répondu sur deux plans : l'un démographique et l'autre administratif.

Sur le plan démographique, M. Deschamps nous a indiqué que les chiffres des inscriptions proposés à l'heure actuelle étaient surévalués, et que l'académie perdait régulièrement des élèves sur les dernières années. Les prévisions tablent sur 3000 élèves en moins l'an prochain en élémentaire, ce qui représente 600 élèves par niveau. Nos craintes sur ce point sont selon lui infondées, les classes regroupées ne devraient que très exceptionnellement dépasser les 24 élèves. Seuls les chiffres constatés à la rentrée scolaire pourront confirmer ses propos.

Sur un plan administratif et règlementaire, le corps des PVP n'est pas sous la responsabilité de l'Éducation Nationale mais sous celle de la Ville de Paris qui en gère les effectifs et les missions. Il appartient au rectorat de mettre en place la politique ministérielle d'éducation, de la même façon que sur l'ensemble du territoire national et pas de définir la façon dont la Ville de Paris doit répondre aux nouvelles exigences de la restructuration pédagogique.

Pour M. Deschamps, si le corps des professeurs de la Ville de Paris est un corps spécifique qui a pour mission d'apporter une prestation supplémentaire spécialisée d'enseignement, en ce qui concerne le rectorat, il n'y aurait rien de choquant à ce que les professeurs de la Ville de Paris ne prennent pas en charge tous les enfants d'une même classe (en se limitant à 24 par exemple), ou toutes les classes d'une même école, en rappelant que les professeurs des écoles sont des enseignants polyvalents en mesure d'assurer ces tâches.

Nous avons vivement réagi à cette option qui, si elle est règlementairement fondée, n'est ni syndicalement, ni pédagogiquement acceptable, en décalage avec la réalité du terrain parisien et qui, à terme, pourrait signifier la disparition du corps des professeurs de la Ville de Paris.

Nous tenons à ce que nos enseignements soient dispensés à l'ensemble des élèves parisiens, c'est une exigence à la fois déontologique et citoyenne.

Néanmoins, M. Deschamps a reconnu notre expertise et notre compétence, il a souhaité que la mise en œuvre des CP et CE1 dédoublés ne se fasse pas à notre détriment et que nous conservions des conditions de travail « raisonnables ». Sans pour autant s'engager plus avant dans la recherche de solutions.

Il reviendra donc aux équipes pédagogiques, à la rentrée scolaire, en fonction des effectifs et des locaux de trouver des modes de fonctionnement acceptables, ou pas... Il nous paraît incontournable que certaines situations ne pourront être résolues sans l'octroi d'heures aux écoles concernées.

Sur les autres points abordés au cours de cette audience, nous avons pu constater le statu quo en ce qui concerne le LSUN. À savoir qu'il n'est pas interdit aux professeurs de la Ville de Paris de diffuser leurs propres évaluations auprès des parents, de transmettre ces évaluations aux professeurs des écoles sur fichier excel afin qu'ils les enregistrent dans le fichier numérique. Mais en aucun cas nous ne pourrions avoir directement accès au LSUN.

La présence des enseignants lors des sorties scolaires, incluant les sorties scolaires de proximité inscrites à l'emploi du temps, eu égard à leur responsabilité, sera rappelée dans une note.

M. Deschamps s'est inquiété de l'avancée de la mise en place des adresses-mail académiques pour les professeurs de la Ville de Paris. Nous n'avons malheureusement pas pu le renseigner. Si les formulaires ont bien été envoyés par la DASCO, et remplis par les PVP, à ce jour nous n'avons toujours pas d'adresse-mail active.

Pour terminer, nous avons regretté que le recensement des chorales dans les écoles, effectué sous la responsabilité des directeurs, omette de mentionner les professeurs d'Éducation Musicale qui, dans la grande majorité des cas en sont les maîtres d'œuvre. M. Deschamps nous a approuvé sur ce point.

Pour conclure, si nous n'avons pas eu de réponse sur la question cruciale des regroupements de CP, le DASEN renvoyant la Ville de Paris à sa responsabilité, nous demeurons persuadés que des échanges réguliers avec les services académiques sont nécessaires pour la prise en compte des problématiques spécifiques des professeurs de la Ville et la valorisation de leur travail.

PROMOTIONS : GOODBYE LES NOTES

Après de longues années de bons et loyaux services, les notes, vestiges d'un passé révolu, ont fait leur dernier tour de piste dans les tableaux de promotions pour l'année scolaire 2017/2018, examinés lors de la CAP du 29 mai dernier.

In memoriam, donc, mais sans larmes ni regrets : attribuées à l'occasion des inspections, elles rendaient compte théoriquement de la qualité de l'enseignant. Mais leur intérêt principal, inutile de se le cacher, était de permettre (ou non) après une durée définie, d'accéder plus ou moins vite à l'échelon supérieur. À la clé, une augmentation de salaire que chacun attendait avec une impatience légitime.

Ce système purement arithmétique avait le mérite d'être quantifiable, pour autant qu'on oublie les différences de notations d'une circonscription à l'autre, selon la personnalité, les exigences des inspecteurs, leur enthousiasme ou leur frilosité à augmenter la note.

Ainsi, les professeurs promouvables, classés selon le barème (deux fois la note plus l'ancienneté) que chacun finira par oublier, avançaient dans la carrière selon trois vitesses, au grand choix (30%), au choix (7/9e), enfin à l'ancienneté (20%), sans pour autant avoir nécessairement démérité.

Désormais, les points chèrement gagnés qui venaient abonder la note au rythme incertain des inspections, ont rejoint le grenier des souvenirs.

Les notes disparues, un nouveau modèle d'évaluation voit le jour.

Au moment des trois rendez-vous de carrière prévus par la réforme, sous forme d'une inspection suivie d'un entretien avec l'inspecteur de l'éducation nationale, la valeur professionnelle sera appréciée dans les termes suivants :

Excellent, très satisfaisant, satisfaisant, à consolider.

Selon des niveaux d'expertises très proches des anciens référentiels de compétences.

Le compte-rendu sera communiqué à l'enseignant, qui pourra éventuellement formuler ses remarques par écrit, puis envoyé au DASEN. Celui-ci arrêtera l'appréciation finale.

En ce qui concerne les listes d'aptitude qui feront suite à ces rendez-vous de carrière, pour les bonifications d'ancienneté aux 6e et 8ème échelon, il n'est guère possible de dire, à l'heure où nous écrivons quelle en sera la forme exacte. Les "excellents" et "très satisfaisant" figureront en priorité. L'ancienneté devrait avoir son rôle à jouer. 30% seulement seront promus, et pour les autres, en classe normale, l'avancement se fera automatiquement, comme nous l'avons déjà évoqué dans notre circulaire précédente, sur une durée de 24 ans, correspondant peu ou prou aux anciens passages « au choix ».

Et pour la Hors-Classe ? Celle-ci représente un grade auquel tous doivent pouvoir accéder. Des listes d'aptitude seront également établies. Les professeurs seront promouvables dès 2 ans au 9ème échelon.

Enfin, La classe exceptionnelle restera...L'exception. Les promotions se feront sur dossier Jusqu'en 2021, pour les professeurs ayant atteint le troisième échelon de la Hors Classe et remplissant les conditions d'attribution pour le premier vivier et à partir du dernier échelon de la hors classe pour le second. Le nombre des promus augmentera de 1,43% par an jusqu'en 2023, avant d'atteindre 10% de l'ensemble du corps.

Parvenir à un niveau proche des ratios de l'actuelle Hors-Classe, qui permettent l'accès à près de 35 collègues par an est encore un rêve. Mais est-il interdit d'espérer ?

Le SNADEM ne manquera pas de solliciter un entretien avec les services concernés de la DASCO et le bureau des carrières spécialisées de la DRH afin de mettre au point le mode d'établissement des listes de façon équitable. Vous en serez informés dans une prochaine circulaire.

PPCR : rendez-vous de juillet

Dans la suite de la mise en place de PPCR validée par le Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes (voir Arts et sports N°117) l'été devrait apporter son lot de modifications annoncées, en termes de reclassements et de promotions.

Les services de la DRH procéderont donc à l'ensemble des reclassements et des promotions automatiques ainsi que des bonifications de carrière qui devraient apparaître sur les fiches de paye de juillet.

Aux titulaires des derniers échelons de la hors-classe : pas de panique !

Si leur échelon est inférieur (ex : Hcl 6 au lieu de Hcl 7) l'indice majoré, donc le salaire, reste le même. À l'horizon, une promesse : un septième échelon revalorisé verra le jour...En 2021, PPCR devant être poursuivi selon nos dernières informations.

On peut dire avec Henry QUEUILLE que les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent. Mais ce serait faire preuve de mauvais esprit. D'ici-là, les plus anciens devront se montrer patients !

RÉORGANISATION DE LA FORMATION : Éloge de la lenteur

En préambule, revoyons quelques définitions de base avant d'évoquer la réorganisation de la cellule formation des professeurs de la Ville de Paris :

Organiser : S'occuper de chacun des éléments d'un ensemble de façon à constituer un tout cohérent et adapté à sa destination. Réorganiser : organiser sur de nouvelles bases.

Lent : Qui met du temps à agir, à opérer, à s'accomplir.
(Larousse)

La cohérence et l'adaptation à quoi ? Le Larousse ne le dit pas. Dans le sens d'une amélioration, imaginera l'optimiste, alors que le grincheux pensera restrictions budgétaires et réductions de personnels. La réalité tient sans doute de la dispute entre objectifs et moyens.... Rien n'est dit sur la durée du processus, sa lenteur ou sa rapidité.

Si l'on considère, à l'aune de ce qui précède, la situation de la cellule Formation des professeurs de la Ville de Paris et plus précisément de ceux qu'on appelle encore des chargés de mission, en cette fin d'année scolaire, on se prend à conjecturer.

Cohérence, adaptation, c'est ce qu'avait certainement à l'esprit notre précédente directrice des affaires scolaires en impulsant la réorganisation de ses services et parmi eux, celle de la sous-direction de la politique éducative (SDPE) qui n'aura échappé à personne, sauf peut-être aux persans. C'est ainsi que le bureau des professeurs de la Ville de Paris a volé en éclats dès la fin de la dernière année scolaire. Redéployées dans un souci de logique et d'efficacité, « éparpillées, façon Puzzle » pour les cinéphiles, les différentes composantes ont rejoint d'autres sous-directions ou des bureaux nouvellement créés. C'est ainsi que l'on retrouve désormais en toute logique les UGD à la Sous-Direction des Ressources, tandis que les différents chargés de mission ont intégré, pour la grande majorité, le Bureau des Diagnostics et des Moyens Educatifs (BDME), ou le Bureau des Actions et des Projets Pédagogiques (BAPPE), selon leurs spécificités.

Au sein de ce dernier bureau, l'ex mission formation des PVP a fait l'objet d'une volonté de refonte toute particulière, liée à la fois à une recherche de cohérence du mode de rémunération de tous nos collègues en administration centrale et, sur le fond, à l'organisation et aux contenus mêmes de leurs missions, l'ensemble requérant un nouveau statut.

Pour le SNADEM, cette réorganisation-là a tout d'une (mauvaise) série, dont nous avons pu suivre les épisodes successifs tout au long de cette année scolaire.

Malheureusement, l'évolution du scénario, au fil des échanges, ne nous a pas convaincus. L'intérêt et la curiosité légitimes suscités par la première audience ont fait place à la perplexité. Puis les doutes ont surgi suivis d'inquiétudes, en l'absence du dénouement attendu. Là où nous espérions la définition d'une nouvelle structure et sa mise en place dès que possible en concertation avec tous les acteurs, nous n'avons vu qu'indétermination, flou et incertitudes.

Bref, cette première saison nous laisse sur notre faim.

Certes, le temps passe très (trop) vite, chacun en conviendra.

Il n'en demeure pas moins qu'une réforme en profondeur des missions de formation, mise en route dès le début de juin 2017, se solde à l'heure où nous parlons par un retour tonitruant.... À la case départ, non sans que les acteurs de ce bureau n'y aient laissé au passage une partie de leur santé. Réunions multiples sans aboutissement en vue, charges de travail en hausse, incertitudes déstabilisantes et revirements divers, tout cela peut être perçu comme un immense gâchis d'énergie, d'investissement personnel et d'estime de soi.

Ce ne sont pas là les effets attendus de la « Conduite du Changement » telle que nous la concevons. C'est indéniable, une formation de qualité est essentielle pour l'efficacité et la réussite des agents et des publics auxquels ils s'adressent, surtout lorsqu'il s'agit d'élèves.

Les contenus doivent certainement être revus et adaptés notamment à l'aune des nécessités et risques de métiers exercés dans des établissements qui accueillent des mineurs, rien d'infaisable a priori.

Mais, de la place qui est la nôtre, on finit par perdre de vue les objectifs vertueux à l'origine de toute cette démarche et en venir à se demander si faire mieux avec moins n'en est pas l'unique horizon, au bout du compte. Est-ce nécessairement un gage de qualité, quand économies budgétaires riment avec stress au travail ? Et pour quels résultats ?

Concernant les besoins, qu'en sera-t-il, à la rentrée, de la formation initiale et continue des professeurs de la Ville de Paris, aux yeux de tous plus qu'indispensable. On ignore encore aujourd'hui quel sera le fonctionnement dans les trois disciplines alors même que certains chargés de mission sont censés quitter le pôle formation dès début juillet.

Dans l'attente, une chose est sûre : même « pendant les travaux », les chargés de mission qu'ils restent ou qu'ils partent, sont encore et toujours au travail, avec le professionnalisme qu'on leur connaît.

Pour finir, quid de la lenteur ? Philosophiquement, elle s'oppose au culte de la vitesse, aujourd'hui plus que jamais, c'est une question de résistance. Cependant, c'est aussi affaire de contexte. En termes de management, si elle peut aider à mûrir un projet, c'est *avant* de tout déconstruire. À moins qu'on ne nous ait pas tout dit.

Ensuite, il faut vite avancer.

« L'ÉDUCATION COÛTE CHER ? ESSAYEZ L'IGNORANCE » **(Abraham LINCOLN)**

La chambre régionale des comptes (CRC) dans son rapport de mars 2018 a de nouveau épinglé la gestion de la Ville de Paris en matière de politique scolaire, comme elle l'avait fait en 2007.

Bien qu'elle ne puisse faire que des recommandations, celles-ci sont on ne peut plus claires. La CRC préconise, ni plus ni moins, de supprimer le corps des professeurs de la Ville de Paris dont le coût est évalué à 40 millions d'euros annuels auxquels il faut rajouter 10 millions d'euros à verser à l'enseignement privé depuis le décret « Sarkozy » de février 2012. *

La réponse de Mme Robineau-Israël, secrétaire générale de la mairie de Paris est tout aussi claire, elle indique que cette dépense correspond à « l'ambition de la Ville de Paris en matière d'éducation » et que celle-ci n'a pas envisagé d'y mettre un terme.

Faut-il le rappeler, cette garantie nous avait été apportée par Madame Hidalgo lors de son élection en 2014, par la voix de Madame Cordebar, future adjointe à la maire chargée des affaires scolaires. Elle nous a à nouveau été donnée par M. Bloche, actuel maire adjoint, lors de notre audience du 12 juin, et d'autres élus en ont fait part publiquement, tel M. Cherki. Pour autant, cet engagement vaut pour la durée de la mandature, jusqu'en 2020, et au-delà, l'avenir n'est pas assuré.

Le corps des professeurs de la Ville de Paris, corps municipal spécifique, n'existe que grâce à une forte volonté politique locale, toutes étiquettes confondues, qui ne s'est pas démentie jusqu'à présent. Nous ne manquerons pas d'interroger les futurs candidats à l'élection municipale sur leur position à notre égard, comme nous l'avons fait précédemment.

L'inquiétude est cependant de mise, car on n'échappe pas à son époque. Quand l'idée se répand que la dépense publique n'est qu'un coût, que notre système de santé est au-dessus de nos moyens, que les aides sociales ne remplissent pas leur rôle, ou que les retraites sont trop élevées, on n'est pas loin d'entendre que les PVP « coûtent un pognon de dingue », ce qui nous condamnerait ipso-facto à disparaître.

Ce jour n'est pas encore arrivé, mais il convient d'être vigilant et engagé pour la défense de notre corps, de nos missions, de notre cœur de métier, de développer et de valoriser nos pratiques auprès de la communauté éducative, des parents et de tous les acteurs locaux. C'est à ce prix que le corps des professeurs de la ville de Paris pourra continuer à grandir, avec le soutien d'Abraham Lincoln.

**Les autres recommandations de la chambre régionale des comptes visent à supprimer le paiement de la demie-décharge des directeurs d'école (18,7 millions €) et les indemnités que la ville de Paris leur verse pour les activités périscolaires (3,1 millions €).*

PROMOTIONS À LA CLASSE EXCEPTIONNELLE :

Le SNADEM présente ses félicitations à tous les collègues promus à la classe exceptionnelle au titre de l'année 2017-2018.

BAUDEQUIN Béatrice AP	LARBRE Catherine EM	POLLOLI François EM
CABANNES Benoit AP	LOCQUENEUX Philippe EPS	VALLET Philippe EPS
CASENAVE Monique EPS	MIAILLE-VONCK Isabelle EM	VILLAIN Françoise EM
COLBUS Christian AP	PETEX Luc AP	
ERNOTTE Jean-François AP	POINSOT-MOUYNA Évelyne EPS	

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE RENTRÉE :

Notre traditionnelle Assemblée Générale de rentrée se tiendra, comme les années précédentes, le jour de la **rentrée des élèves**, fixée cette année au :

LUNDI 3 SEPTEMBRE 2018

La **rentrée des enseignants** est fixée au

VENDREDI 31^{er} AOÛT

Dès 14h nous nous réunirons dans le lieu habituel, **salle CROIZAT**, à la Bourse Centrale, 3 rue du Château d'Eau – 75010 Paris (métro République).

Précisions dans notre numéro de rentrée.

Erratum :

La rédaction fait ses excuses à tous les amateurs de football, et parmi eux à nos collègues professeurs de la Ville de Paris. En effet, il ne nous a pas été possible, faute de place, d'insérer dans ces pages un article digne de ce nom sur la Coupe du Monde.





BULLETIN D'ADHÉSION année scolaire 2018-2019

(ou de renouvellement)

Nom : _____ **prénom :** _____

né(e) le : _____ **n° SOI :** _____ **discipline :** AP EM EPS

adresse : _____

Échelon : _____ **Quotité :** _____ **Cotisation :** _____ €

tél. dom. : _____ **tél. mobile :** _____ **email :** _____

	20h (100%)	18h (95%)	15h (80%)	13h (68,75%)	10h (52,50%)
Stagiaire	60 € / 20,40	57 € / 19,38	48 € / 16,32	41 € / 13,94	32 € / 10,88
4	73 € / 24,82	69 € / 23,46	58 € / 19,72	50 € / 17,00	38 € / 12,92
5	81 € / 27,54	77 € / 26,18	65 € / 22,10	51 € / 17,34	43 € / 14,62
6	85 € / 28,90	81 € / 27,54	68 € / 23,12	58 € / 19,72	45 € / 15,30
7	90 € / 30,60	86 € / 29,24	72 € / 24,48	62 € / 21,08	47 € / 15,98
8	96 € / 32,64	91 € / 30,94	77 € / 26,18	66 € / 22,44	50 € / 17,00
9	100 € / 34,00	95 € / 32,30	80 € / 27,20	69 € / 23,46	53 € / 18,02
10	110 € / 37,40	105 € / 35,70	88 € / 29,92	76 € / 25,84	58 € / 19,72
11	120 € / 40,80	114 € / 38,76	96 € / 32,64	83 € / 28,22	63 € / 21,42
HC 4	126 € / 42,84	120 € / 40,80	101 € / 34,34	87 € / 29,58	66 € / 22,44
HC 5	135 € / 45,90	128 € / 43,52	108 € / 36,72	93 € / 31,62	71 € / 24,14
HC 6	140 € / 47,60	133 € / 45,22	112 € / 38,08	96 € / 32,64	74 € / 25,16
CE3	145 € / 49,30	138 € / 46,20	116 € / 39,44	100 € / 34,00	76 € / 25,84
CE4	150 € / 51,00	142 € / 48,28	120 € / 40,80	103 € / 35,02	79 € / 26,86

En italique : montant de la cotisation après déduction fiscale de 66%

Malgré le coût du routage, je préfère recevoir la version papier d'Arts et Sports

TAUX PARTICULIERS

- * Temps partiel : selon % du poste
- * Couple : 1 + 1/2 cotisation
- * Disponibilité
ou Détachement : **45 euros**
- * Retraité + FGR : **53 euros**

CHÈQUE à l'ordre du SNADEM à adresser avec le bulletin d'adhésion exclusivement au SNADEM-UNSA 8-10 avenue Ledru-Rollin 75012 PARIS

PAIEMENT ÉCHELONNÉ POSSIBLE :

Chèque(s) à encaisser après le(s) 1:

2:

3:

N° UNSA :	Fait : <input type="checkbox"/>	Carte : <input type="checkbox"/>	Banque :	Cotisation : €	
N° Chèque : 1-	date :	2-	date :	3-	date :
PayPal : <input type="checkbox"/>	date :				
Prélèvement : 1x <input type="checkbox"/>	2x <input type="checkbox"/>	3x <input type="checkbox"/>			
Virement : <input type="checkbox"/>	date :				

CADRE RESERVE AU SNADEM

Les informations du présent bulletin font l'objet de traitements informatiques. La loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, reconnaît à toute personne figurant sur un fichier le droit d'obtenir communication des informations le concernant et, en cas d'erreur, d'en exiger la correction.